



PARTENARIAT AFRIQUE CANADA

28 avril 2017

Andrew Weinschenk
Office of Threat Finance Countermeasures
Département d'État des États-Unis

Objet : Proposition sur l'approvisionnement responsable en minerais eu égard à la consultation des parties prenantes

Cher Monsieur,

Veuillez accepter cette réponse formulée conjointement par le Partenariat Afrique Canada (PAC) et la Coalition de la Société Civile de la Région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (COSOC-GL), qui fait suite à l'appel de commentaires lancé par le Département d'État des États-Unis dans sa consultation des parties prenantes sur l'approvisionnement responsable en minerais. Nous regroupons plusieurs organisations soucieuses d'enrayer l'approvisionnement illicite de minéraux dans la Région des Grands Lacs en Afrique sur les plans national, régional et international. À cet égard, nous sommes heureuses de pouvoir contribuer au processus de consultation.

La COSOC-GL est une organisation régionale, indépendante, à but non lucratif, non gouvernemental et non religieuse qui couvre toute la Région des Grands Lacs en Afrique. Elle a entre autres comme objectif de gérer de manière transparente et responsable les ressources naturelles libres de conflits, notamment en faisant respecter les droits fondamentaux de la personne dans la région des Grands Lacs, et en faisant en sorte que les communautés locales participent et prennent en charge efficacement la gestion des ressources naturelles en vue de soutenir la paix, la sécurité, la stabilité et de développement durables dans la région.

PAC est la référence à l'international pour développer des approches novatrices visant à mieux encadrer la gestion des ressources naturelles. Depuis 30 ans, elle collabore avec divers partenaires, notamment la COSOC-GL, qu'il a aidé à créer en 2011, et à qu'il continue d'offrir sa collaboration et son soutien technique et financier.

Il a pour mandat d'enquêter sur le manque de responsabilité, la mauvaise gestion et les violations des droits de la personne en lien avec les minéraux de conflit, et d'apporter des solutions pour enrayer leur commerce illicite. Pour ce faire, il doit notamment développer une chaîne d'approvisionnement intègre.

PAC offre une aide technique à la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)¹ afin de neutraliser le commerce illégal des ressources naturelles. C'est dans cette optique que PAC dirige le projet *Or juste* qui a créé la première chaîne d'approvisionnement pour l'or artisanal, libre de conflits, légal et traçable en République démocratique du Congo. Ce projet a fait la preuve que l'on peut remonter la chaîne d'approvisionnement en or jusqu'à sa source.

Nos recommandations

Ardents partisans de l'article 1502 de la loi Dodd-Frank, PAC et COSOC-GL sont d'avis que cette importante mesure législative a grandement contribué à rehausser la volonté des acteurs politiques et privés à lutter contre le problème des minéraux de conflit dans la Région des Grands Lacs en Afrique. Or, nous avons cru comprendre que l'administration américaine entendait l'abroger. Nous tenons à faire savoir qu'un tel geste aurait des répercussions négatives sur l'approvisionnement responsable dans la région, car il saperait des acquis notables quant à la volonté politique de traiter le commerce de minéraux de conflit. Une telle décision hypothéquerait la volonté politique et enverrait un signal aux chefs de guerre et aux contrebandiers que le monde n'a que faire des pratiques de corruption, d'exploitation, voire de violence.

Bien que nous soyons acquis à l'idée de maintenir cette législation, nous réitérons notre appui au département d'État Américain dans sa volonté de déterminer des mesures complémentaires propres à soutenir l'approvisionnement responsable dans la région.

Outre notre conviction que l'article 1502 de la loi Dodd-Frank doit être maintenu, PAC et COSOC-GL recommandent au Département d'État des États-Unis d'inclure les mesures suivantes pour l'approvisionnement responsable dans la Région des Grands Lacs en Afrique :

- Contribuer aux activités de certification et de traçabilité dans la région en offrant un encadrement politique et financier aux États membres de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs, CIRGL afin qu'ils mettent en œuvre les six outils de l'Initiative Régionale sur les Ressources naturelles (IRRN), dont voici les principaux éléments :
 - Conscientiser les 12 États membres de la CIRGL sur la manière de créer et de maintenir les conditions favorisant l'approvisionnement responsable en suivant les normes du Mécanisme Régional de Certification (MRC) de la CIRGL et le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables;
 - Appliquer et perfectionner des inspections de mines conformes à la CIRGL ainsi que des procédures d'exportation;
 - Introduire ou intensifier la chaîne transparente d'approvisionnement de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or; et
 - Harmoniser et simplifier le processus de vérification des tierces parties en suivant le Mécanisme Régional de Certification de la CIRGL.

¹Pour en savoir plus sur la CIRGL, veuillez consulter le www.icglr.org.

Il faut que les États membres de la CIRGL puissent renforcer leurs capacités et leurs ressources afin d'encadrer l'extraction et le transport de minéraux sur leur territoire si nous voulons mettre fin au commerce des minéraux de conflit.

- Contribuer à officialiser l'exploitation minière artisanale dans la région des Grands Lacs, en prenant soin que ce processus ne prive pas les droits des intervenants vulnérables impliqués de près ou de loin dans la chaîne d'approvisionnement (femmes, personnes âgées, enfants). Par exemple, par des changements législatifs ou réglementaires pour que les producteurs d'ASM puissent faire partie d'une économie officielle; par des moyens techniques pour rendre l'exploitation minière plus sécuritaire ou écologique; ou encore en diffusant et démontrant des pratiques exemplaires dans toute la région pour que les cadres stratégiques et juridiques nationaux favorisent l'officialisation et l'amélioration des moyens de subsistance des hommes, femmes et enfants.
- Continuer de participer à des instances d'approvisionnement responsable (Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables et partenariat public-privé pour le commerce responsable des minéraux), de les aider et d'encourager la participation active des entreprises américaines.
- Trouver des manières de sensibiliser les entreprises américaines à appliquer le Guide OCDE sur le devoir de diligence ainsi que les normes minimales reconnues au plan international pour le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais.
- Soutenir la société civile régionale qui travaille à la création et au maintien d'un processus de surveillance de la conformité et de dénonciation pour les chaînes d'approvisionnement de la région. Elle joue un rôle déterminant pour assurer un suivi adéquat des chaînes d'approvisionnement responsables dans la région tout en ayant pour fonction d'en améliorer la crédibilité sur le marché international.

Nous sommes heureuses de pouvoir faire part de ces mesures au Département d'État Américain et réitérons notre volonté à poursuivre le dialogue quant au meilleur moyen de soutenir son travail afin de promouvoir l'approvisionnement responsable et de compléter l'article 1502 de la loi Dodd-Frank.

Kara Faizy

Expert en charge de la Communication
Secrétariat Exécutif de la COSOC-GL
karafaizy@cosoc-gl.org
www.cosoc-gl.org

Joanne Lebert

Directrice générale
Partenariat Afrique Canada
1 613 237-6768, poste 22
jlebert@pacweb.org
www.pacweb.org